

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 43

Séance du : 16 décembre 2022

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement - BP 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date d'affichage : 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoit SAUVAGE).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation, le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2022, tels que ci-dessous :



BUDGET	OPÉRATIONS (Dépenses)	CHAPITRES	Désignation de l'OPÉRATION	Rappel Budget 2022	Montant Autorisé (max. 25 %)
COMMUNE	25	21 (Immobilisations corporelles)	Signalisation Routière	12 000.00 €	3 000.00 €
	40	21 (Immobilisations corporelles)	Eclairage public	23 171.00 €	5 792.75 €
	41	21 (Immobilisations corporelles)	Embellissement village	500.00 €	125.00 €
	42	21 (Immobilisations corporelles)	Matériel Mairie	5 250.20 €	1 312.55 €
	43	21 (Immobilisations corporelles)	Voirie-Trottoirs	18 509.00 €	4 627.25 €
	46	21 (Immobilisations corporelles)	Forêt	6 640.00 €	1 660.00 €
	47	21 (Immobilisations corporelles)	Mobilier, matériel écoles	18 149.80 €	4 537.45 €
	48	21 (Immobilisations corporelles)	Matériel et outillage Atelier	10 930.00 €	2 732.50 €
	51	21 (Immobilisations corporelles)	Accueil périscolaire	4 700.00 €	1 175.00 €
	61	21 (Immobilisations corporelles)	Cimetière	9 000.00 €	2 250.00 €
	64	21 (Immobilisations corporelles)	Réseaux Assainissement/secs Av. de l' Ancienne Mairie	27 975.65 €	6 993.91 €
	68	21 (Immobilisations corporelles)	Réserve Naturelle du Sabot	17 000.00 €	4 250.00 €
	69	21 (Immobilisations corporelles)	Aménagement Maison des Associations	3 785.91 €	946.48 €
	70	21 (Immobilisations corporelles)	Sécurité incendie	8 500.00 €	2 125.00 €
	71	20 (Immobilisations incorporelles)	Espace de centralité	15 000.00 €	3 750.00 €
72	20 (Immobilisations incorporelles)	Protection Sabot	10 000.00 €	2 500.00 €	
TOTAUX				191 111.56 €	47 777.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites énumérées dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA